

*Fait pour
le Maroc*

**Déclaration du Groupe africain
A/S**

Point 8 de l'ordre du jour

**La protection des expressions culturelles traditionnelles et expressions du
folklore**

8^{ème} session du CIG (6-10 juin 2005)

Monsieur le Président ;

Le Groupe africain voudrait saluer, à leur juste valeur, les efforts louables du Secrétariat pour la préparation de ce document WIPO/GRTKF/IC/8/4 qui représente une mise à jour importante.

Le Groupe Africain prend note, avec un grand intérêt, de l'évolution encourageante enregistrée, jusqu'ici, dans ce processus, ce qui devrait nous inciter à aller de l'avant.

Le Groupe africain note également, avec satisfaction, le fait que ce document reflète certaines propositions du Groupe africain faites lors des sessions précédentes, mettant l'accent, entre autres, sur l'importance de la dimension internationale et la non-contradiction de l'instrument souhaité avec d'autres traités ou instruments internationaux.

Le Groupe africain accueille favorablement les dispositions révisées, objet de ce document qui représente, en général, une orientation vers la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant, lequel constitue le meilleur gage pour une protection efficace et effective des expressions du folklore.

Monsieur le Président ;

Dans un esprit positif et constructif, le groupe africain se réserve le droit de soumettre au Secrétariat, le cas échéant, des commentaires ultérieurement à l'égard des dispositions révisées, après une réflexion approfondie, maintenant que les documents, également en langue française, sont disponibles.

Je vous remercie